

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 avril,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Saint-Laurent-Lolmie (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, Président.

Etaient présents

COMMUNE DE BAGAT Bernard FOURNIE	COMMUNE DE BELMONTET Guy VIDAL	COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER Solange BILBAULT Maurice BONNEMORT Christian BOUSQUET Isabelle ESPITALIER Patrick GARDES Pascal RESSIGEAC Jacques ROLS Agnès VINCENT	COMMUNE DE CEZAC Maurice ROUSSILLON
COMMUNE DE FARGUES André SEMENADISSE	COMMUNE DE FLAUGNAC Emilie MESLEY Michel RESSEGUIE Jean Bernard SAHUC	COMMUNE DE LASCABANES Bernard VIGNALS	COMMUNE DE L'HOSPITALET Jean-Pierre ALMERAS Jean-Louis BERGOUGNOUX Jean-Claude BESSOU
COMMUNE DE LE BOULVE Jean ZENI	COMMUNE DE LEBREIL Bernard ROUX	COMMUNE DE MONTCUQ Charles FARRENY Alain LALABARDE André LAPORTE José MARTY Martine MONTAGNAC Florence ROQUES	COMMUNE DE MONTLAUZUN Alain LAPEZE
COMMUNE DE PERN Huguette DEPRET Christelle GUERRET Jean-Luc RESSEGUIER	COMMUNE DE SAINTE ALAUZIE Bernard RESSEGUIER	COMMUNE DE SAINT CYPRIEN Bernard BRAMAND Jean-Louis VAYSSIERES	COMMUNE DE SAINT DAUNES Christophe CANAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT LOLMIE Didier BOUTARD	COMMUNE DE SAINT MATRE Christian BESSIERES	COMMUNE DE SAINT PANTALEON Christian JALBERT	COMMUNE DE SAINT PAUL DE LOUBRESSAC Claude POUGET Monique TEULIERES Rachel TREZIERES
COMMUNE DE SAINTE CROIX Marie-Josée SABEL	COMMUNE DE SAUX Evelyne MEJEAN (suppléante)	COMMUNE DE VALPRIONDE Patrice CAUMON	

1/COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET AFFECTATION AUX VICE-PRESIDENTS

Commission Administration Générale (organisation, mutualisation des moyens, gestion des équipements)

Président : Bernard VIGNALS

Membres :		
Christophe CANAL	Alain LALABARDE	Maurice ROUSSILLON
Pascal RESSIGEAC	Christian JALBERT	Patrice CAUMONT
Jean-Louis BERGOUGNOUX	Jean-Pierre ALMERAS	

Commission Voirie

Président : Christian BESSIÈRES et Jacques ROLS

Membres :		
Bernard FOURNIE	Jean-Louis BERGOUGNOUX	Maurice BONNEMORT
André LAPORTE	Michel RESSEGUIÉ	José MARTY
Charles POIRET	Bernard RESSEGUIER	
Jean-Louis VAYSSIERES	Bernard ROUX	

Commission Economie-Finances

Président : Maurice ROUSSILLON

Membres :		
Patrick GARDES	Claude POUGET	Bernard RESSEGUIER
Bernard VIGNALS	Patrice CAUMONT	Christian BESSIÈRES
Jacques ROLS	Jean-Bernard SAHUC	Marie-Josée SABEL

Commission Tourisme et Affaires culturelles

Président : Marie-Josée SABEL

Membres :		
Patrick GARDES	Pascal RESSIGEAC	Emilie MESLEY
Monique TEULIÈRES	Solange BILBAULT	Patrice CAUMONT
Florence ROQUES	Huguette DEPRET	Maurice ROUSSILLON

Commission Enfance-jeunesse, vie scolaire, affaires sociales et sport

Président : Jean-Pierre ALMERAS

Membres :		
Agnès VINCENT	Christelle GUERRET	José MARTY
Isabelle ESPITALIER	Eliane LAVAL	Florence ROQUES
Didier BOUTARD	Jean-Louis VAYSSIERES	Marie-Josée SABEL
Alain LALABARDE	Rachel TREZIÈRES	Claude POUGET

Commission Urbanisme, environnement, habitat, SCOT, énergies

Président : Didier BOUTARD

Membres :		
Patrick GARDES	Christian JALBERT	Jean ZÉNI
Charles FARRENY	André SEMENADISSE	Bernard RESSEGUIER
André PIOLOT	Jean-Bernard SAHUC	Christian BOUSQUET
Bernard VIGNALS	Alain LAPÈZE	Claude POUGET
Martine MONTAGNAC	Alain LALABARDE	

Commission Communication

Président : Jean-Claude BESSOU

Membres :		
Emilie MESLEY	Maurice ROUSSILLON	Didier BOUTARD
Jacques ROLS	Marie-Josée SABEL	Huguette DEPRET
Isabelle ESPITALIER	Florence ROQUES	

2/ DELIBERATIONS

2014-59 : OBJET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de la Communauté de Communes qui est Président de la Commission et de 3 délégués titulaires.

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément à l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit dans l'ordre de leur désignation et venant immédiatement après le dernier titulaire.

Peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable public ;
- Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

Ces membres ont voix consultative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit (pour 44 contre 0 abstention) :

Titulaires	Suppléants
- Président : Jean-Claude BESSOU	
Alain LALABARDE Maurice ROUSSILLON Bernard VIGNALS	Jacques ROLS Christian BESSIÈRES Bernard ROUX

2014-60 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SCOT (schéma de cohérence territoriale) DE CAHORS ET DU SUD DU LOT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants de la Communauté de Communes au sein du comité Syndical du SCOT de Cahors et du Sud du Lot

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention) :

Titulaires	Suppléants
Didier BOUTARD	Alain LALABARDE
Bernard VIGNALS	Bernard FOURNIÉ
Patrick GARDES	Christian JALBERT
Jean-Bernard SAHUC	Claude POUGET
Jean-Claude BESSOU	Maurice ROUSSILLON

2014-61 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE COORDINATION DU PAYS DE CAHORS ET DU SUD DU LOT.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner six délégués de la Communauté de Communes à l'Association de Coordination du Pays de Cahors et du Sud du Lot ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention) :

Jean-Claude BESSOU	Alain LALABARDE
Didier BOUTARD	Jean-Bernard SAHUC
Bernard VIGNALS	Patrick GARDES

2014-62 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNAS (CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner un délégué de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du CNAS. Cet organisme gère l'action sociale, au niveau national, en faveur du personnel territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention) :
Jacques ROLS

2014-63 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) LES MARCHES DU SUD QUERCY.

Dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la communauté de communes participe au comité syndical du SICTOM. Les délégués communautaires représentant la communauté de communes sont au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants par communes membres.

Monsieur le Président propose de conserver ceux désignés par les conseils municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte cette proposition et approuve la liste suivante comme délégués au sein du comité syndical du SICTOM (pour 44 contre 0 abstention) .

COMMUNE DE BAGAT <i>titulaires</i> Bruno BAFALIE Olivier ARRIJURIA <i>suppléants</i> Francis LANIES Maryse MOLES	COMMUNE DE BELMONTET <i>titulaires</i> Jocelyne MATHIEU Jean-Michel DELEU <i>suppléants</i> Yves MAITREAU Yannick LAPEZE	COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER <i>titulaires</i> Jacques ROLS Maurice BONNEMORT <i>suppléants</i> Agnès VINCENT Claudine BOISSEL	COMMUNE DE CEZAC <i>titulaires</i> Maurice ROUSSILLON Charles POIRET <i>suppléants</i> Jean-Denis CORMANE Jean-Noël CAMBE
COMMUNE DE FARGUES <i>titulaires</i> Marie-christine FRANCAZAL Xavier MOLES <i>suppléants</i>	COMMUNE DE FLAUGNAC <i>titulaires</i> Michel RESSEGUIE Pascal GIBERT <i>suppléants</i>	COMMUNE DE LASCABANES <i>titulaires</i> Francis GRANDCOUR Xavier COUTURE <i>suppléants</i>	COMMUNE DE L'HOSPITALET <i>titulaires</i> Jean-Louis BERGOUIGNOUX Dominique CONTOU <i>suppléants</i> Catherine RIGAL

Jean-François BLANDINIÈRES Gisèle POUSSAC		Bernard VIGNALS Didier BERNADOU	Viviane PIECOURT
COMMUNE DE LE BOULVE titulaires Jean ZENI Susan SPRING suppléants Alain MAAS Joel COWLEY	COMMUNE DE LEBREIL titulaires Christian THOMAS Olivier ROUSSEL suppléants Colette ROUMIGUIE Nadine BATAILLE	COMMUNE DE MONTCUQ titulaires Alain LALABARDE André PILOTT suppléants Olivier MEYNEN Patrick DOCHE	COMMUNE DE MONTLAUZUN titulaires David LACOMBE Patricia RIGAL suppléants Sabine CHANUT Alain LAPEZE
COMMUNE DE PERN titulaires Huguette DEPRET Christelle GUERRET suppléants Rémi BOURDET Marie-Claude MARTINEZ	COMMUNE DE SAINTE ALAUZIE titulaires Fabriche ROCHES Laurent GUILLARD suppléants Claudine TARDIERE Guy CHAMPIE	COMMUNE DE SAINT CYPRIEN titulaires Sylvie BESSIERES Maryse MAURY suppléants Nathalie LOUBEJAC Sebastien DARNIS	COMMUNE DE SAINT DAUNES titulaires André SALES Patrick GAZAUD suppléants Rosanne MORRA Robert CALMETTES
COMMUNE DE SAINT LAURENT LOLMIE titulaires Didier BOUTARD Joel COMBECAVE suppléants Jean-Philippe BOURRUT- LACOUTURE	COMMUNE DE SAINT MATRE titulaires Emmanuelle GAUDINO Jeannine DEMEAUX suppléants Jérôme BOUYSSOU Annette GODIN	COMMUNE DE SAINT PANTALEON titulaires Pierre BACH Patrick RUAMPS suppléants André BAUSSAC Christophe SULMIERSKI	COMMUNE DE SAINT PAUL DE LOUBRESSAC titulaires Michelle FAISANT Bernadette LABATTUT suppléants Dominique REGEASSE
COMMUNE DE SAINTE CROIX titulaires Marie-Josée SABEL Edward SAVAGE suppléants Alain BECQUART Pauline LACOMBE	COMMUNE DE SAUX titulaires Serge POUCHET Thierry AUSSET suppléants David RODRIGUES Fabrice GARY	COMMUNE DE VALPRIONDE titulaires Claudine SENSI Pierre DHENNIN suppléants Daniel LAINE Anne-Marie GARNERONE	

2014-64 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SMOCS (syndicat mixte ouvert de Cahors Sud) .

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de Communes au sein du comité syndical du SMOCS.

Ce syndicat gère la zone d'activité de Cahors- Sud englobant une partie du territoire de deux communes membres (L'Hospitalet et Pern).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention 0) :

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre ALMERAS	Jean-Luc RESSGUIÉ

2014-65 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DU SCHEMA D'INGENIERIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU LOT NUMERIQUE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de Communes au sein du comité de pilotage du groupement de commande et idem pour la commission d'appel d'offres au sein du syndicat numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre0 abstention0) :

- ❖ Comité de pilotage du groupement de commandes
_Emilie MESLEY
_Marie-Josée SABEL
- ❖ Commission d'appel d'offres
_Emilie MESLEY
_Marie-Josée SABEL

2014-66 OBJET : CREATION, ADHESION ET PARTICIPATION AU « SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot », et de désigner ses représentants au Comité syndical, conformément aux dispositions statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide (pour 44 contre0 abstention0) :

- d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- d'approuver les statuts,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :
Jean-Claude BESSOU
Et comme suppléant :
Bernard VIGNALS
- d'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

2014-67 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM LDA (société d'économie mixte lot développement aménagement)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner deux délégués de la communauté de communes à la SEM LDA afin de finaliser la liquidation de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre0 abstention0) :

Patrick GARDES	Jean-Louis VAYSSIERES
----------------	-----------------------

2014-68 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « MUSIQUE EN SUD QUERCY »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner quatre délégués de la communauté de communes à l'association « Musique en sud quercy ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne(pour 44 contre0 abstention0) :

Marie-Josée SABEL	Solange BILBAULT
Charles FARRENY	Jacques ROLS

2014-69 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CRECHES DU TERRITOIRE.

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner deux délégués de la communauté de communes au sein du conseil d'administration des trois crèches du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention) :

- ❖ Crèche La Farandole à L'hospitalet
_ Isabelle ESPITALIER
_ Didier BOUTARD

- ❖ Crèche Lou Pitchou à Montcuq
_ Didier BOUTARD
_ Jean-Pierre ALMERAS
_ Mme Isabelle ESPITALIER sera invitée à toutes les réunions concernant cette structure sans droit de vote (cette mention ne figure pas sur la délibération)

- ❖ Crèche l'île aux enfants à Castelnau-Montratier
_ Didier BOUTARD
_ Jean-Pierre ALMERAS
_ Mme Monique TEULIÈRES sera invitée à toutes les réunions concernant cette structure sans droit de vote (cette mention ne figure pas sur la délibération)

2014-70 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU TOURISME EN QUERCY BLANC

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner dix délégués de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme en Quercy blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne (pour 44 contre 0 abstention) :

Marie-Josée SABEL	Monique TEULIERES
Patrick GARDES	Pascal RESSIGEAC
Florence ROQUES	Huguette DEPRET
Patrice CAUMONT	Maurice ROUSSILLON
Emilie MESLEY	Solange BILBAULT

2014-71 OBJET : DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Exposé :**

Les modalités de la convocation des conseillers municipaux sont fixées par l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la convocation du conseil municipal est « faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile ». Les mêmes dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (article 5211-10 du CGCT).

La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a assoupli le dispositif en permettant que cette convocation soit adressée « sous quelque forme que ce soit », en vue notamment de promouvoir la dématérialisation des échanges au sein des collectivités locales.

En tout état de cause, il est indispensable d'avoir recours à la signature électronique afin de faire signer numériquement la convocation par le président, garantir l'intégrité de l'écrit et le lien entre l'acte signé et son auteur.

Compte tenu des démarches de la collectivité déjà réalisées en vue de la dématérialisation (actes administratifs, pièces comptables, documents budgétaires), il est proposé d'adresser les convocations aux séances du conseil communautaire et du bureau, par voie électronique, aux conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers communautaires et leurs suppléants intéressés par la démarche devront communiquer leur adresse électronique personnelle.

• **Délibération :**

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide (pour 44 contre 0 abstention 0) :

- d'approuver la dématérialisation des convocations aux séances du conseil communautaire et du bureau, à compter du 24 avril 2014. Cette procédure ne concernera que les conseillers et suppléants qui souhaitent recevoir les convocations par voie électronique.

2014-72 OBJET : CONVENTION POUR LE TRANSPORT DES REPAS AUX CRECHES

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse et au vu des besoins croissants des structures d'accueil de la petite enfance en matière de repas, la communauté de communes a engagé des discussions avec la direction du centre hospitalier de Cahors pour bénéficier du transport existant sur le territoire pour le transport des repas.

M. le président donne lecture de la convention annexée.

Le conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention proposée
- **AUTORISE** à Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour exécuter cette décision (pour 44 contre 0 abstention 0)

CONVENTION DE TRANSPORT DE REPAS

Entre :

Le Directeur du Centre Hospitalier de Cahors, 335, Wilson BP 50269 à Cahors, représenté par M. Alain BOYER, Directeur-Adjoint,

Et :

La Communauté de Communes du Quercy Blanc, 1, Place des Consuls, représentée par M. Jean-Claude BESSOU, Président, habilité par le Conseil Communautaire (délibération 2014-72).

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

Le Centre Hospitalier de Cahors s'engage à assurer le transport des repas pour la crèche "La Farandole" située à L'Hospitalet et la structure multi-accueil "L'Ile aux Enfants" située à Castelnau-Montratier.

Article 2 - Durée

La prestation débutera le 28 avril 2014 et se terminera le 31 décembre 2014 inclus.

Cette convention se reconduira annuellement par tacite reconduction et pourra le cas échéant être dénoncée suivant l'article 6, avec un maximum de quatre ans.

Article 3 - Transport, livraisons

Les repas seront livrés directement aux crèches, trois (3) fois par semaine, lundi, mardi et vendredi aux horaires suivants, sauf les jours fériés :

- Crèche "L'Ile aux Enfants" située à Castelnau-Montratier aux alentours de 9h30,
- Crèche "La Farandole" située à L'Hospitalet aux alentours de 10h00.

Article 4 - Prix

Cette prestation sera facturée 10 € T.T.C par crèche et par jour de livraison.

Pour les années suivantes, les parties s'engagent à revoir ce prix suivant l'indice INSEE à la consommation hors tabac.

Article 6 - Facturation

La facturation sera annuelle, terme échu.

Article 7- Dénonciation

La Communauté de Communes pourra dénoncer la convention par recommandé avec A.R, sans avoir à motiver sa décision, avec prise d'effet au plutôt un mois après réception de la dénonciation.

2014-73 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « QUERCY CONTACT »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner deux délégués de la communauté de communes à l'association « Quercy contact ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne :

Jacques ROLS	Didier BOUTARD
--------------	----------------

3/ QUESTIONS DIVERSES

3-1 : PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le président indique que le prochain conseil communautaire se tiendra le Jeudi 15 Mai 2014 à 18h00 et aura pour question principale le SCOT de Cahors et du sud du Lot.

3-2: ALSATIS

M. le président indique également qu'une rencontre avec la société ALSATIS se déroulera le Mardi 13 Mai 2014 à 9h30 pour faire un point sur le réseau de télécommunications hertzien sur le territoire fusionné.

3-3 : ATELIER RELAIS

André SEMENADISSE, maire de FARGUES, souhaiterait que la communauté de communes étudie rapidement la possibilité de création d'un atelier-relais sur la commune de FARGUES pour accueillir un ferronnier.

Le débat s'engage sur cette question. Elle sera étudiée plus précisément en Bureau.

3-4 : SYNDICAT DES COURS D'EAU

Le débat s'engage ensuite sur la reprise des compétences exercées par le Syndicat des cours d'eau.

M. le président précise que cette question avait été évoquée lors des travaux précédant la fusion des deux communautés mais qu'aucune demande officielle n'était parvenue depuis, et que le syndicat s'orienterait sur une mutualisation avec un syndicat voisin dans le Tarn et Garonne.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président lève la séance publique à 23h00

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Le Président

SIGNE

Jean Claude BESSOU